

ALTUR INVESTISSEMENT POURSUIT SON PROGRAMME DE CESSIONS EN VENDANT SA PARTICIPATION DANS LE GROUPE FAMILIAL CLINIDOM

Paris, le 28 mai 2018 – ALTUR INVESTISSEMENT (Euronext – FR0010395681 – ALTUR) annonce ce jour la cession de sa participation dans le Groupe CliniDom, spécialisé dans l’Hospitalisation à Domicile (HAD).

Un accompagnement dans la durée

ALTUR INVESTISSEMENT, qui accompagnait le Groupe CliniDom depuis 2012, signe sa première cession de l’année 2018. La société cède sa participation dans le Groupe CliniDom et réalise une plus-value significative. Le Groupe Korian, qui souhaitait se renforcer sur l’activité d’Hospitalisation à Domicile (HAD) en France, prend le contrôle de CliniDom à l’occasion de cette opération. ALTUR INVESTISSEMENT était associé à la famille du fondateur, Yvon Leroux, et au fonds Capital Santé 1, géré par Turenne Capital.

François Lombard, gérant d’ALTUR INVESTISSEMENT, commente :

« Après une année 2017 record en termes de plus-values de cessions, ALTUR INVESTISSEMENT réalise avec cette opération une plus-value significative, confirmant une nouvelle fois la pertinence de notre stratégie et notre capacité à créer de la valeur dans l’accompagnement des sociétés patrimoniales ou familiales. »

Une nouvelle étape de développement pour CliniDom

Cette cession permet à CliniDom de s’adosser à un leader européen des services de soin et d’accompagnement des seniors. Le Groupe Korian souhaite accélérer le développement de son activité HAD en France. Convaincu du modèle développé par CliniDom, Korian a décidé avec cette acquisition de renommer l’ensemble de sa filière HAD sous le nom de CliniDom à compter du 1^{er} juillet 2018.

Yvon Leroux, fondateur de CliniDom, déclare : *« L’Hospitalisation à Domicile est à un tournant de son développement en France. Elle doit désormais se donner les moyens d’être véritablement établissement hospitalier de plein droit.*

Cela passe par l’acquisition de compétences médicales spécialisées, centrées pour CliniDom sur l’oncologie et les soins palliatifs. Elle doit être ainsi un acteur majeur du virage ambulatoire, appelé à faire évoluer l’offre de santé. La volonté partagée avec le Groupe Korian d’élargir notre modèle aux autres structures du groupe et à d’autres territoires est source d’une dynamique devant conduire à la création du premier groupe privé d’établissements hospitaliers à domicile en France ».

À PROPOS D’ALTUR INVESTISSEMENT

ALTUR INVESTISSEMENT a vocation à accompagner – en tant qu’investisseur de référence ou coinvestisseur – des PME familiales et ETI en forte croissance, essentiellement non cotées et familiales, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO).

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR

Prochains rendez-vous :

- **19 juillet 2018** : ANR au 30 juin 2018
- **26 septembre 2018** : Résultats semestriels au 30 juin 2018

Composition du portefeuille

A ce jour, les actifs financiers d'ALTUR INVESTISSEMENT sont répartis au sein de 17 sociétés et 1 FPCI dans des secteurs stratégiques :

Santé :

- *Aston Medical*, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- *Menix*, leader français des prothèses orthopédiques et des implants dentaires ;
- FPCI Capital Santé I, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé.

Services externalisés :

- *Complétude*, n°2 du soutien scolaire en France ;
- *Dromadaire*, spécialiste de l'envoi de cartes de vœux sur Internet ;
- *Kinougarde*, spécialiste de la garde d'enfants à domicile ;
- *Log-S*, spécialiste des solutions logistiques e-commerce et retail.

Distribution spécialisée :

- *Carven*, distributeur de prêt-à-porter sous la marque Carven ;
- *Demarne*, spécialiste de l'importation et du commerce de gros des produits de la mer ;
- *La Foir'Fouille*, leader français de la distribution de produits à prix discount ;
- *Log'S*, spécialiste des solutions logistiques e-commerce et retail.

Industrie :

- *Cepane/Cevino Glass (Le Kap Verre et les Miroiteries Dubrulle)*, spécialiste de la transformation de verre plat et la pose de vitrage ;
- *Sermeta*, leader mondial des échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation ;
- *Pellenc Selective Technologies*, un des leaders mondiaux du tri sélectif des déchets ;
- *Countum*, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers ainsi que d'hydrocarbures gazeux et liquides via Satam et Mecj.

Hôtellerie :

- *Novotel Nancy Ouest*, établissement 4 étoiles sous contrat de management avec le Groupe Accor ;
- *Mercure Metz Centre*, établissement 4 étoiles sous contrat de management avec le Groupe Accor ;
- *Mercure Nice Notre Dame*, établissement de 198 chambres.

Contacts

Altur Investissement
François Lombard ou
Bertrand Cavalié
Tél. : 01 53 43 03 03

ACTUS finance & communication
Jean-Michel Marmillon
Relations Presse
Tél. : 01 53 67 36 73
jmarmillon@actus.fr

ACTUS finance & communication
Caroline Lesage
Relations Investisseurs
Tél. : 01 53 67 36 79
clesage@actus.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci-après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.